



Grande-Vallée
LE BONHEUR DE VIVRE CÔTE-À-CÔTE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2026

Avis est par la présente donné que le rôle général de perception de la Municipalité de Grande-Vallée, pour l'exercice financier 2026, a été déposé à mon bureau en date du 2 février 2026, conformément aux dispositions de l'article 1007 du code municipal du Québec et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la municipalité, durant les heures d'affaires régulières.

Avis est également donné, conformément aux dispositions de l'article 81 de la loi sur la fiscalité municipale, que les comptes de taxes de l'exercice 2026 seront expédiés, avant le 31 mars 2026, à toute personne dont l'unité d'évaluation ou l'établissement d'entreprise est assujéti à une taxe foncière municipale ou à d'autres taxes ou compensations municipales.

Donné ce 2 février 2026

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

Je certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis aux endroits prévus par le conseil municipal ce 2^e jour de février 2026.

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière